

Tarifs professionnels

Valables à partir du 1^{er} janvier 2016

Conditions tarifaires pour les clients professionnels basse tension à lecture annuelle du compteur

Mono tarif simple **naturstrom** (100% énergie renouvelable)

Pour usage mixte de toutes fins diverses, parties communes, utilisation temporaire, foires, braderies et marchés.

naturstrom	Prime mensuelle ¹⁾	Remise mensuelle		Prime mensuelle avec remise	Prix intégré
		Domiciliation	e.connect		
Réseau	€/mois	€/mois	€/mois	€/mois	€/kWh
Creos	6,00	-1,00	-1,50	3,50	0,14670

Double tarif³⁾ professionnels **naturstrom** (100% énergie renouvelable)

Pour usage professionnel de petites et moyennes entreprises, des indépendants, artisans, commerces à condition que l'équipement de comptage du gestionnaire du réseau soit équipé de 2 ou 3 zones tarifaires.

naturstrom	Prime mensuelle ¹⁾	Remise mensuelle		Prime mensuelle avec remise	Prix intégré	
		Domiciliation	e.connect		Jour ²⁾	Nuit ²⁾
Réseau	€/mois	€/mois	€/mois	€/mois	€/kWh	
Creos	8,00	-1,00	-1,50	5,50	0,13110	0,11700

1) inclut une prime mensuelle de 2€ pour frais d'utilisation réseau

2) période de jour 6h00 à 22h00, période de nuit 22h00 à 6h00

3) anciennement triple tarif professionnel

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (8 %), hors comptage et hors toutes redevances légales (voir fiche location compteur & redevances légales) comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture d'électricité.

nova **naturstrom**

En 2016, nova **naturstrom** proviendra jusqu'à 64% d'installations de production nationales (hydro, éolien, biomasse, photovoltaïque). Les autres 36% proviendront de nouvelles productions d'électricité d'origine renouvelables de l'union européenne. Le supplément pour la fourniture d'électricité verte premium s'élèvera à 0,0035 €/kWh (hors TVA).

e.connect

e.connect est un service client sur Internet accessible 24h sur 24 et 7j sur 7. Il vous permet d'effectuer vous-même de nombreuses opérations sans vous déplacer, au sein d'un environnement sûr et convivial.

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h30) au numéro gratuit 8006-4848, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans votre

enoshop Luxembourg-Ville 9, boulevard Roosevelt (lu-ve: 8h00-17h30)

enoshop Bertrange Shopping Center La Belle Etoile (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00)

enoshop Esch-sur-Alzette 2, Domaine du Schlassgoard (lu-ve: 8h00-17h30)

enoshop Ingeldorf Cactus Ingeldorf (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00)

Location compteur & Redevances légales

Tarifs location du compteur pour les clients basse tension sans enregistrement de la puissance

Réseau Creos

(Valables à partir du 1^{er} janvier 2016)

BT mono tarif	2,58 € / mois
BT double tarif	4,19 € / mois

Réseau Mersch

(Valables à partir du 1^{er} janvier 2016)

BT	4,81 € / mois
----	---------------

Réseau Esch/Alzette

(Valables à partir du 1^{er} janvier 2016)

BT mono tarif	2,93 € / mois
---------------	---------------

Les rémunérations pour la location des éléments du comptage, pour la lecture et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Leo S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture d'électricité.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture d'électricité. Les tarifs comptage s'entendent hors TVA (8%)

Détermination des contributions au fonds de compensation pour les catégories A et B

Valable à partir du 1^{er} janvier 2015

Par le règlement E13/44/ILR du 22 décembre 2014, les contributions ont été fixées comme suit:

	2015 hTVA	2014 hTVA
	€ ct / kWh	€ ct / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	2,95	1,99
Cat B > 25.000 kWh / an	0,81	0,62

Il s'agit d'une contribution perçue par tous les distributeurs d'électricité auprès de leurs clients. Elle est versée au fonds de compensation. Elle sert à encourager et à subventionner les projets de production d'énergie électrique nationale sur base des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Taxe sur la consommation de l'énergie électrique pour les catégories A, B et C

Valable à partir du 1^{er} janvier 2015

	2015 hTVA	2014 hTVA
	€ ct / kWh	€ ct / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,10	0,10
Cat B > 25.000 kWh / an	0,05	0,05
Cat C	0,01	0,01

Le produit de la taxe «électricité» à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget de l'Etat des recettes et dépenses pour ordre.